PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES (L'« ASSEMBLÉE ») D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (« ÉEQ ») TENUE LE MERCREDI 30 AVRIL 2025, EN MODE VIRTUEL

1. ACCUEIL ET BIENVENUE

Lana Fiset, secrétaire générale, se présente et souhaite la bienvenue aux membres d'ÉEQ. Elle précise le déroulement de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« AGAE ») en mode virtuel, après quoi elle cède la parole à Denis Brisebois, président du conseil d'administration, qui préside l'Assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et présente Maryse Vermette, présidente-directrice générale d'ÉEQ. Il mentionne que Lana Fiset agira à titre de secrétaire de l'AGAE. Denis Brisebois précise que la présente AGAE a été convoquée le 31 mars 2025, conformément aux *Règlements généraux de Éco Entreprises Québec* (les « Règlement généraux »).

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la demande du président, la secrétaire générale confirme que le quorum de 20 membres est atteint, conformément aux Règlements généraux, et que l'AGAE est donc déclarée régulièrement constituée. La liste des membres présents à l'AGAE constitue l'annexe A du procès-verbal et en fait partie intégrante. Le président remercie les membres de leur présence et demande d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

SUR UNE PROPOSITION DE BERNARD AUDET DE NATURPAC, DÛMENT APPUYÉE PAR ROXANNE ARNAUD DE ECO SECURICA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir l'AGAE à 10h00.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 AVRIL 2024

La secrétaire générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2024. Les membres présents ont pris connaissance du procès-verbal et sont en accord avec celui-ci.

SUR UNE PROPOSITION DE AUDREY RZASA DE NESPRESSO, DÛMENT APPUYÉE PAR ANNIK LABROSSE DU GROUPE ST-HUBERT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2024.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le président dépose le rapport annuel des administrateurs pour l'exercice 2024 et mentionne aux membres qu'ÉEQ est appuyé par un conseil d'administration dédié, intègre et transparent. Il remercie les administrateurs pour leur implication assidue aux nombreuses séances du conseil d'administration et de ses comités. À cet effet, il réfère les membres à la déclaration sur la gouvernance incluse dans le rapport annuel. Il félicite également l'équipe d'ÉEQ en soulignant l'excellent travail accompli tout au long de cette année. Il présente ensuite la composition des comités du conseil d'administration et invite Maryse Vermette à commenter les réalisations d'ÉEQ pour l'année 2024.

PROJET

5. FAITS SAILLANTS 2024

La présidente-directrice générale résume les principales activités d'ÉEQ portant notamment sur la gestion du régime de compensation, la préparation de l'organisation à l'entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective et le déploiement de la campagne de sensibilisation citoyenne Bac Impact.

Celle-ci discute de l'optimisation réalisée en vue de la première année de la responsabilité élargie des producteurs (la « REP »), notamment par l'entremise de la signature de contrats avec des organismes représentant plus de 1100 municipalités au Québec, les 21 centres de tri et les recycleurs et conditionneurs. Elle présente les modalités financières associées avec la transition, notamment le Tarif 2024, le Tarif 2025 et les différentes participations financières des producteurs (les « PFP »).

6. PERSPECTIVES 2025

À la demande du président, Maryse Vermette présente les perspectives de l'année 2025, soit les principales activités opérationnelles et corporatives ainsi que les activités relatives aux relations gouvernementales.

Responsabilité des producteurs

Elle commente les principales activités à réaliser par ÉEQ en 2025, notamment :

- La conclusion des ententes de partenariats restantes avec les organismes municipaux qui avaient signé uniquement une entente financière;
- La gestion du tarif 2025;
- L'adoption de la PFP 2026;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'équité entre les producteurs;
- La planification des travaux en vue de l'implantation d'une nouvelle formule et grille de tarification écomodulée.

Activités corporatives

Maryse Vermette poursuit avec les activités corporatives en cours ou qui seront menées par ÉEQ en 2025, soit :

- La mise en œuvre du plan stratégique opérationnel 2025-2027;
- La mise à jour du cadre financier;
- La poursuite du déploiement de la campagne de Bac Impact*;*
- La gestion de l'intelligence d'affaires et des indicateurs de performance.

Relations gouvernementales

Enfin, Maryse Vermette termine avec la présentation des mesures à instaurer pour atténuer l'impact sur les producteurs de la hausse de la tarification pour la collecte sélective, soit :

- Une proposition de mesures financières pour étaler le paiement des producteurs pour le Tarif 2025;
- Une proposition de report des nouvelles obligations réglementaires de la REP à 2030 et suivantes.

PROJET

7. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 AINSI QUE DU RAPPORT DE L'AUDITEUR AFFÉRENT

Le président remercie Maryse Vermette et invite Daniel Denis, président du comité d'audit et de finances d'ÉEQ, à présenter le rapport de l'auditeur et les états financiers au 31 décembre 2024. Daniel Denis rappelle qu'il s'agit du septième mandat de vérification de la firme Deloitte auprès d'ÉEQ. Il souligne la satisfaction du conseil d'administration et de l'équipe de direction envers celle-ci. Il dépose lesdits documents à l'AGAE et mentionne que l'opinion des auditeurs a été donnée sans réserve et que ceux-ci ont appliqué les normes comptables canadiennes pour les OBNL. Il souligne que les états financiers au 31 décembre 2024 ont été adoptés par le conseil d'administration et qu'ils sont disponibles dans le rapport annuel qui sera publié sur le site internet d'ÉEQ après l'AGAE.

Daniel Denis résume les faits saillants de l'état des résultats et du bilan et présente l'état de l'évolution des actifs nets. Il remercie les membres du comité d'audit et de finances ainsi que Hugo Lapointe, vice-président, gestion financière et performance organisationnelle et son équipe pour le travail rigoureux effectué tout au long de l'année.

8. NOMINATION DE L'AUDITEUR ET FIXATION DE SA RÉMUNÉRATION

Daniel Denis dépose une résolution du conseil d'administration d'ÉEQ adoptée le 21 mars 2025 recommandant lors de l'AGAE de mandater la firme Deloitte pour la vérification comptable de l'exercice financier 2025, moyennant des honoraires de 85 000 $ plus frais et taxes applicables, à moins de circonstances particulières. Il demande une résolution afin de nommer les auditeurs proposés. Le vote étant demandé par Julie-Ann Blouin, de Ferme François Blouin inc., le formulaire de votation est activé.

À l'issue du délai alloué pour la votation, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ** de nommer la firme Deloitte à titre d'auditeur de Éco Entreprises Québec pour l'exercice financier 2025, moyennant un montant de 85 000 $ plus frais et taxes applicables, à moins de circonstances particulières.

Le président du conseil d'administration félicite et remercie les membres du comité d'audit et de finances ainsi que son président pour le travail réalisé en 2024.

9. RÉVOCATION DU RÈGLEMENT N°20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°16 SUR LES DEVOIRS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE REMPLACÉ PAR LA CHARTE SUR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 6 DÉCEMBRE 2024

Denis Brisebois invite la secrétaire générale à présenter le point en titre. Lana Fiset explique la proposition de révocation du Règlement N°20 modifiant le *Règlement N°16 sur les devoirs, obligations et responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique* en soulignant qu'il est désormais désuet, considérant l'adoption par le conseil d'administration de la *Charte sur le comité de gouvernance et d'éthique*. Elle demande une résolution à cet effet.

SUR UNE PROPOSITION DE MARIE-ANNE CHAMPOUX-GUIMOND DE KEURIG DR PEPPER CANADA, DÛMENT APPUYÉE PAR FRANÇOIS LAVOIE DE PRODUITS AMERICAN BILTRITE LTÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de révoquer le *Règlement N°20 modifiant le Règlement N°16 sur les devoirs, obligations et responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique*, lequel est remplacé par la *Charte sur le comité de gouvernance et d'éthique* adoptée par le conseil d'administration le 6 décembre 2024.

10. APPROBATION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS

PROJET

GÉNÉRAUX – RÈGLEMENT N°21, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 21 MARS 2025

Lana Fiset poursuit avec la présentation de la proposition relative au *Règlement concernant la modification du nombre d'administrateurs* et du *Règlement modifiant les Règlements généraux – Règlement N°21*. Elle explique que ces règlements visent à répondre à une demande historique de certaines associations de membres producteurs d'augmenter le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration d'ÉEQ, soit que leur nombre passe de 14 à 16. Elle précise que ces règlements proposent également certains autres changements, dont :

- La mise à jour de certaines dates, l'intégration de certaines modifications réglementaires et certaines précisions au texte pour fins de clarté;
- Le fait que le rôle de secrétaire du conseil d'administration soit dorénavant occupé par un employé d'ÉEQ et non par un administrateur;
- L'encadrement du vote pour les administrateurs par secteur d'activités, lorsqu'il y a plus de candidats que de postes en élection, le tout afin d'assurer la représentativité au conseil d'administration; et
- L'ajustement de la règle du quorum afin qu'elle précise que 40 membres (plutôt que 20) doivent être présents à l'assemblée afin de former quorum, faisant suite à une demande faite, entre autres, à l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2024.

Une résolution à cet effet est donc soumise aux membres pour ratification.

Le vote étant demandé par Palany Mageswaran, de Wakefiled Canada Ltd., le formulaire de votation est activé.

À l'issue du délai alloué pour la votation, **IL EST RÉSOLU PAR AU MOINS LES DEUX TIERS DES VOIX** d'approuver l'adoption du *Règlement concernant la modification du nombre d'administrateurs* adopté par le conseil d'administration le 21 mars 2025.

SUR UNE PROPOSITION DE ERIK GRISÉ DE CASCADES, DÛMENT APPUYÉE PAR ROBERT C-ROY DE MONTRÉAL PITA INC., IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'adoption du *Règlement modifiant les Règlements généraux – Règlement N°21*, adopté par le conseil d'administration le 21 mars 2025.

11. IMPACTS FINANCIERS DE LA TRANSITION VERS LA REP COLLECTE SÉLECTIVE

Le président remercie la secrétaire générale et invite Hugo Lapointe, vice-président, gestion financière et performance organisationnelle, à venir présenter ce sujet aux membres.

Il rappelle d'abord les éléments ayant des impacts financiers qui découlent des nouvelles responsabilités de la REP collecte sélective tels que présentés lors de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2024. Puis, il présente l'évolution des coûts estimés de la PFP 2025 depuis avril 2024, notamment en tenant compte de l'impact du report d'une partie de la consigne élargie. Il poursuit en traitant du financement estimé, des coûts d'opération et d'exploitation estimés, des coûts de la collecte et du transport estimés et des coûts de tri estimés pour 2025. Il termine en traitant des frais d'exploitation budgétés pour 2025 et des prochaines étapes sur le plan financier.

12. STRATÉGIE POUR ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES PRODUCTEURS

Denis Brisebois invite Philippe Cantin, vice-président, responsabilité des producteurs, à venir présenter ce sujet aux membres.

PROJET

Il débute avec une présentation de l'état du « membership » chez ÉEQ, puis poursuit avec la présentation des objectifs de la stratégie d'équité pour 2025, c'est-à-dire :

- Augmenter les revenus provenant des producteurs;
- Optimiser la justesse des déclarations des producteurs;
- Recruter de nouveaux producteurs membres; et
- Demander des modifications au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, RLRQ c Q-2, r 46.01.
- Il présente ensuite les points visant à atteindre ces objectifs, c'est-à-dire :
    - L'identification et le démarchage auprès des producteurs;
    - La conformité et la vérification; et
    - Les leviers réglementaires de la REP.

13. HOMMAGE AU PRÉSIDENT SORTANT, DENIS BRISEBOIS

Le président remercie Philippe Cantin et cède la parole à Maryse Vermette. Cette dernière lui rend hommage à titre de président sortant. Elle soulève notamment le fait que M. Brisebois a agi en tant qu'administrateur d'ÉEQ pendant 16 ans, dont 14 à titre de président. Elle ajoute que M. Brisebois a démontré ses talents d'écoute et d'ouverture et a su mobiliser et assurer la cohésion au sein des membres du conseil d'administration. Elle souligne sa contribution à l'évolution d'ÉEQ dans son nouveau rôle de maître d'œuvre du système modernisé de la collecte sélective au Québec, et ce, dans l'intérêt de tous les producteurs.

14. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président remercie chaleureusement Maryse Vermette et exprime à son tour sa reconnaissance envers elle et l'organisation. Il rend la parole à Lana Fiset afin qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élection.

Cette dernière explique que conformément aux Règlements généraux, sept (7) postes d'administrateurs membres d'ÉEQ et deux (2) postes d'administrateurs indépendants d'ÉEQ sont en élection.

Elle présente les candidats pour les neuf (9) postes, dont quatre (4) nouvelles candidatures à titre d'administrateurs représentant des producteurs, soit Mme Marleen Lavoie, vice-présidente, planification stratégique et développement corporatif chez Metro, Mme Mireille Thibodeau, vice-présidente, achats et mise en marché – Québec et e-commerce national chez Sobeys, Mme Milena Tolesi, directrice taxe à la consommation, programme REP et douanes chez Costco et, enfin, M. Daniel Chevalier, vice-président sénior, opérations détails, chez Groupe St-Hubert.

En regard du processus de mise en candidature de la présente élection, Lana Fiset confirme que le nombre de candidats est égal au nombre de postes en élection puisqu'aucune nouvelle candidature n'a été présentée par les membres à l'intérieur des délais prescrits, en sus des candidats proposés par le comité de gouvernance et d'éthique d'ÉEQ.

Conformément aux *Règlements généraux*, elle ajoute qu'il y aura donc élection par acclamation après la présentation des candidats. Les personnes mises en candidature pour l'élection à titre d'administrateurs sur le conseil d'ÉEQ sont les suivantes:

Administrateurs membres d'ÉEQ (sept postes)

Stéphane Forget Sollio Groupe Coopératif	Patrick Lalumière Société des alcools du Québec

PROJET

Isabelle Rayle-Doiron Danone Canada	Mireille Thibodeau Sobeys inc.
Marleen Lavoie Metro inc.	Milena Tolesi Costco Wholesale Canada Ltd
Daniel Chevalier Groupe St-Hubert inc.	

Administrateurs indépendants (deux postes)

Sylvain Allard	Magali Depras

SUR UNE PROPOSITION DE ROBERT C-ROY DE MONTRÉAL PITA INC., DÛMENT APPUYÉE PAR CHRISTOPHER PHARE DE 3M, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer élus par acclamation Sylvain Allard, Daniel Chevalier, Magali Depras, Stéphane Forget, Patrick Lalumière, Marleen Lavoie, Isabelle Rayle-Doiron, Mireille Thibodeau et Milena Tolasi à titre d'administrateurs de Éco Entreprises Québec, sous réserve de l'entrée en vigueur du *Règlement concernant la modification du nombre d'administrateurs*.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la demande du président, Maryse Vermette fait la lecture des questions reçues des participants à l'AGAE et y répond.

La séance étant terminée, les membres sont informés que les questions restantes seront répondues lors des prochaines séances de questions & réponses qui se tiendront en mai prochain et auxquelles seront invités les producteurs. Finalement, le président termine en souhaitant la bienvenue aux nouveaux administrateurs et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, **SUR UNE PROPOSITION DE ANNIK LABROSSE DU GROUPE ST-HUBERT, DÛMENT APPUYÉE PAR CHRISTOPHER PHARE DE 3M,** l'AGAE est levée à 11h50.

_____ _____

Denis Brisebois
Président d'assemblée

Lana Fiset
Secrétaire d'assemblée

PROJET